



Trop perçu sur solde de tout compte payé par l'employeur

Par mab_old

Bonjour,

J'ai signé il y a plus de deux mois un solde de tout compte qui m'a été adressé suite à ma démission. Aujourd'hui, mon ex employeur me réclame de remboursement de l'avance sur frais qu'il m'avait versé au début de mon contrat de travail, au motif qu'ils ont "oublié" de le décompter... je dois en outre percevoir fin septembre la prime sur résultat pour l'année passée qui sera calculée et versée aux employés sur le salaire du mois de septembre.

dois je accepter de rembourser l'avance sur frais en dépit du fait que le solde de tout compte n'en faisait pas cas ? peuvent-ils la déduire de la prime ? celle ci étant d'un montant inférieur à l'avance sur frais . ais je droit à cette prime dont le montant ne pouvait être calculé au moment de la rupture du contrat et de la signature du solde de tout compte ?

merci

Cordialement,

MABINIO